

BO N° 44 du 3 novembre 2017

COMMUNE DE RIDDES

Demande d'autorisation d'exploiter / Rectification de la publication du 27 octobre 2017

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que M. Eric Balet, domicilié à la Rue du Rhône 14, 1950 Sion, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Rue de la Télécabine 18, 1918 La Tzoumaz Parcelle N° 6230 /PPE 7175
Enseigne	Restaurant Le Patrouilleur
Prestations	Offre de prestations de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	du lundi au dimanche de 7h30 à 18h30
Début de l'activité	8 décembre 2017

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 3 novembre 2017

L'Administration communale